

Loi « REBSAMEN », loi « MACRON »

Pour qui ?

- Les élus titulaires et suppléants, délégués et représentants syndicaux
- Comité d'Entreprise, Comité d'Etablissement
- Délégués du personnel
- Délégation Unique du Personnel

Nouveauté
2015/2016

Objectifs

- Maîtriser les évolutions de la représentation des salariés
- S'informer sur les changements du Code du travail relatifs aux contrats et aux droits des salariés

Programme

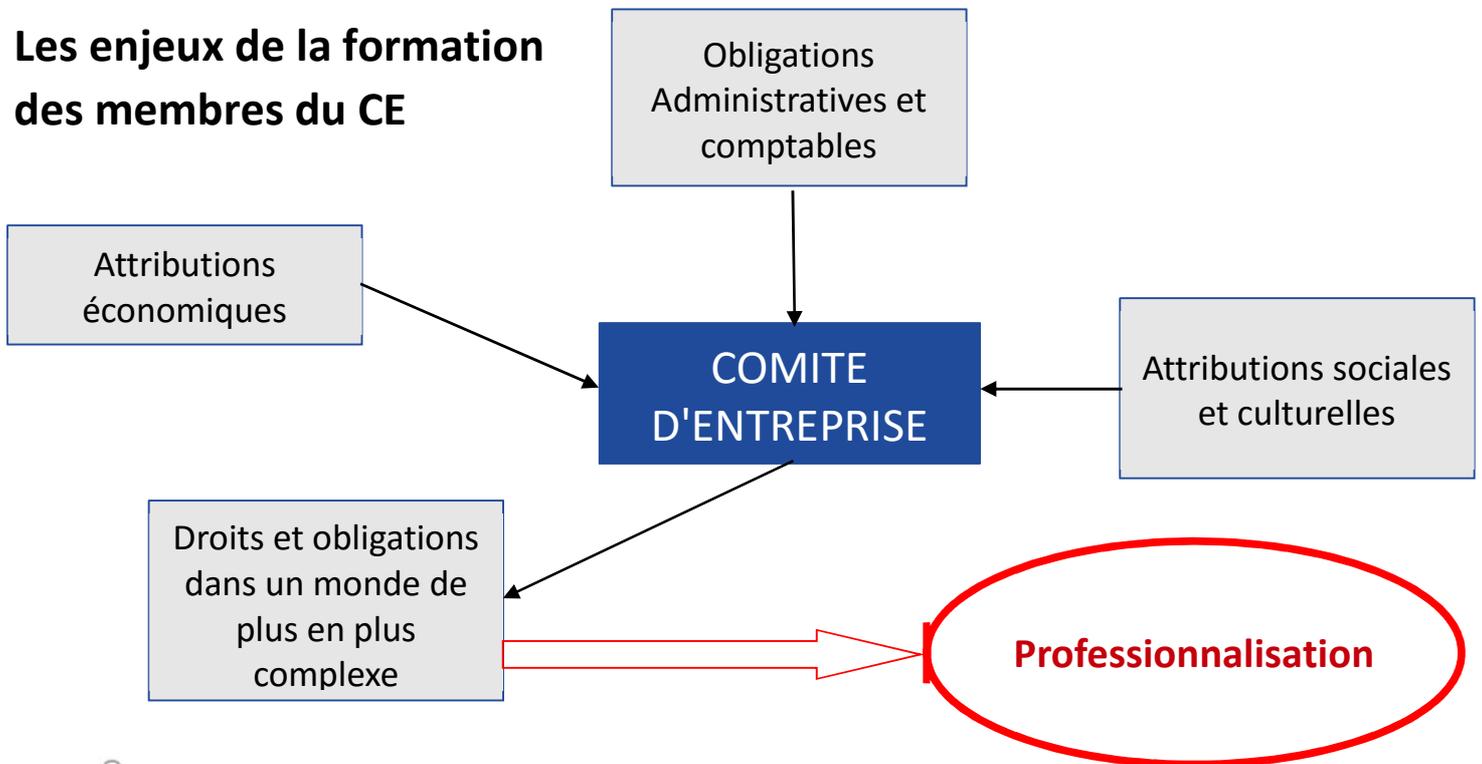
- Les modifications du dialogue social introduites par la loi « Rebsamen » (DUP, CHSCT, BDES, entretien de début et de fin de mandat, représentation dans les TPE...)
- Les dispositions relatives aux contrats et aux conditions de travail (santé au travail, renouvellement CDD, compte personnel d'activité...)
- Les nouveautés de la loi « Macron » (justice prud'homale, défenseur syndical, délit d'entrave, épargne salariale, travail du dimanche et travail de nuit...)

Durée : 1 jour

Témoignage client :

« Cette formation m'a permis de mieux comprendre les modifications récentes du Code du travail afin de pouvoir faire respecter les droits des élus et des salariés »

Les enjeux de la formation des membres du CE



Confidentiel

I. Une nouvelle rubrique pour la BDES et d'avantage d'informations pour le CHSCT

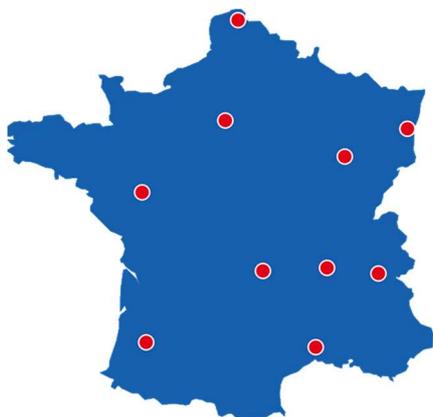


Création d'une nouvelle rubrique dans la BDES (art. 18)

A partir du 1^{er} janvier 2016, une nouvelle rubrique est ajoutée aux 8 rubriques existantes de la BDES.



Implantations géographiques



CEOLIS est organisme agréé de formation pour les élus du personnel



www.groupe-ceolis.fr
contact@groupe-ceolis.fr
 Tél : 09 67 22 32 35